

CMF - FÉDÉRATION MUSICALE DE L'AIN

FORMATION INSTRUMENTALE - CURSUS

MAJ : Décembre 2024

- **Cycle d'Éveil ou d'Initiation** (facultatif)

1 ou 2 années

- **1er Cycle**

Le premier cycle est préconisé **en plus ou moins 4 ans**. Le niveau à atteindre pour passer en 2^{ème} Cycle reste primordial. L'élève peut ainsi, selon son rythme et son âge, atteindre ce niveau en 3 à 5 ans. En cas de doute, nous vous conseillons d'attendre la 4^{ème} année de pratique instrumentale pour présenter des élèves.

Chaque école peut choisir ses appellations à l'intérieur des cycles en fonction de son organisation. Cependant, les acquisitions à la fin du 1^{er} Cycle doivent être respectées.

➔ **Fin du 1^{er} Cycle** : examen organisé par la Fédération Musicale de l'Ain.

- **2nd Cycle**

Le second cycle est préconisé **en plus ou moins 4 ans**. Le nombre d'années en deuxième cycle peut, comme en premier cycle, être adapté au niveau des élèves. Ce qui reste à respecter, c'est le niveau des acquisitions demandées en Brevet.

➔ **Fin du 2^{ème} Cycle (Brevet Départemental)** : examen organisé par la Fédération Musicale de l'Ain.

Seule la validation de la Fin de Cycle prend obligatoirement la forme d'un examen.

La gestion de l'évaluation des élèves dans les cycles (examen, audition, contrôle continu...) est laissée à l'appréciation des écoles, suivant les moyens dont elles disposent, pour atteindre l'objectif suivant : avoir un niveau cohérent aux étapes représentées par la fin de chaque cycle. **Il est de la responsabilité du professeur de n'inscrire aux examens départementaux que les élèves ayant les compétences requises.**

Nous rappelons aux écoles que l'inscription aux examens de fin de cycle n'est absolument pas obligatoire. Elle suppose que les élèves et leurs parents aient bien connaissance de l'engagement que cela représente en termes d'investissement et de travail.

Des fiches d'acquisition par cycle et par instrument sont disponibles sur le site de la FMA, dans l'onglet "Examens".